

Cachez ce lien que je ne saurais voir

par Bernard Beauzamy

avril 2018

Dans le domaine de la santé en général, on demande constamment aux chercheurs de faire la preuve de leur indépendance à l'égard des entreprises, laboratoires pharmaceutiques en particulier. L'idée est évidente : un chercheur qui aurait de tels liens n'est pas indépendant ; il sera tenté, par exemple, de dire du bien des produits du laboratoire qui le paye, ou bien qui l'invite à des colloques.

A priori, une telle idée n'est pas absurde ; pourtant, comme nous allons le voir, elle ne résiste pas à l'analyse. Bien pis, elle fait une distinction complètement illégitime entre chercheurs du privé, susceptibles d'être malhonnêtes, et chercheur du public, garants de l'intégrité.

La valeur d'une étude se juge à son contenu ; elle est indépendante du nom du signataire et du mode de financement. Si toutes les données sont présentes, si tous les raisonnements sont convenablement expliqués, n'importe qui peut la vérifier et elle répond aux critères fondamentaux de la recherche scientifique. Rien de plus n'est exigible, et surtout pas l'indépendance du signataire. Si quelqu'un est en désaccord avec les conclusions de l'étude, la seule réponse possible est : "Monsieur, vous avez tous les éléments pour vérifier, faites-le donc". On ne saurait discréditer un travail parce qu'il a été payé par tel ou tel chercheur, par telle ou telle entreprise. Comme me le disait un responsable du Groupe Total : "on nous reproche des études qui, sans nous, n'existeraient pas".

Il est donc complètement illégitime, scientifiquement parlant, d'exiger d'un chercheur qu'il fasse la preuve de son indépendance par rapport au monde de l'entreprise. Le chercheur n'obéit qu'aux lois de la Nature.

Le secteur public, qui a érigé cette règle, en tire parti, se drapant dans sa vertu outragée : "nous, Monsieur, sommes à l'abri de la tentation". Bien piètre argument ; le secteur public confond ici compétence et légitimité. Il a souvent la légitimité que lui prêtent ses fonctions, mais ce n'est pas pour autant une compétence, laquelle ne s'acquiert qu'en cherchant à comprendre les lois de la Nature.

Aux USA, les données obtenues par le secteur public sont accessibles à tous ; en France, bien au contraire, les responsables refusent habituellement de les communiquer : il estiment en être dépositaires, voire même propriétaires. Eux seuls peuvent définir les protocoles de traitement, protocoles qui sont généralement consternants, du fait de la très faible compétence de ces chercheurs en probabilités. Mais, ce faisant, ils bloquent toute recherche, et l'obligation de déclarer ses liens avec l'entreprise est un frein supplémentaire pour quiconque n'appartient pas au sérail.

Dans le domaine de la santé, on s'attendrait évidemment à ce que les principaux progrès soient faits par les laboratoires pharmaceutiques, qui sont les premiers concernés. Mais ce n'est pas le cas, en France, à cause de l'arrogance du secteur public qui, notamment en épidémiologie, prétend être le seul à avoir légitimité pour posséder les données et pour les traiter.